

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 908

présenté par
M. Gille

à l'amendement n° 460 (Rect) de M. Cavard

ARTICLE 10

I.- À l'alinéa 4, après le mot :

« salariés »,

insérer les mots :

« rencontrant des difficultés d'insertion ».

II.- En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« et qui rencontrent des difficultés d'insertion ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.